

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID 19, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.

Date de convocation : 26/02/2021

Présents : Messieurs et Mesdames Andrée ROUX, Jacqueline JANIEC, Fabien ENGELIBERT, Édith BORNANCIN, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE, Danièle MONTEIL, Monique DESTIENNE.

Pouvoirs : Marie BOUEZDA-CABANE à Andrée ROUX, Boris CHAPON à Daniel ZANÉ, Alain FAYADA à Jacqueline JANIEC.

Absente excusée : Catherine ROUVIERE

La séance est ouverte à 18H40.

Monsieur Fabien ENGELIBERT a été nommé secrétaire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021 a été approuvé à **l'unanimité**.

Madame la Maire propose aux membres du Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande d'aide financière au Département pour le projet du Chemin du Moulin à Vent. L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

1 – D04_040321 - PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ALÈS AGGLOMÉRATION – MANDATURE 2020-2026

Madame La Maire présente le Pacte de Gouvernance voté à Alès Agglomération. Le contenu du pacte de gouvernance d'Alès Agglomération conforte la qualité des relations entre les communes membres et l'EPCI sur les points suivants : le Conseil communautaire, le Bureau communautaire, le Bureau préparatoire, les 27 commissions thématiques, le Comité des Maires, le Conseil de développement, les Club des DGS et Secrétaires de Mairies d'Alès Agglomération, les commissions et groupes de travail à la carte, les décisions intercommunales affectant une seule des communes membres, la convention confiant la gestion d'un équipement ou d'un

service à une commune membre, l'information des Élus communaux, le schéma de mutualisation, le pacte fiscal et financier et le projet de territoire.

Où l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE à l'**unanimité** le pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération Alès Agglomération et les 72 communes membres tel que présenté.

2 – D05_040321 - INDEMNITÉ AU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de délibérer pour attribuer une indemnité d'aide à la préparation, la confection et l'exécution du budget au Receveur de la Trésorerie d'Anduze conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil :

DÉCIDE à l'**unanimité** d'attribuer une indemnité dite de conseil et de budget pour 2020 à Monsieur Pascal FRITISSE d'un montant de 41,37 € comme indiqué sur l'état fourni par le Receveur.

3 – D06_040321 - CONSTRUCTIBILITÉ PARCELLES ZB 162 ET 163 ISSUES DE LA DIVISION DE LA PARCELLE ZB 124

Madame la Maire rappelle l'historique et la justification initiale de la division de la parcelle ZB 124 en ZB 162 et ZB 163 pour en maintenir la constructibilité. Une délibération avait été prise en ce sens en mars 2019. Le projet ayant évolué, il est nécessaire de se prononcer à nouveau. Elle expose ensuite les arguments qui permettraient de maintenir la constructibilité de ces terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'**unanimité** de maintenir la constructibilité des deux parcelles : ZB 163 de 700 m² et ZB 162 pour 1 570 m² à border.

4 – D07_040321 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE – RD 207 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal, le projet de travaux d'aménagement de voirie et de sécurisation du Chemin du Moulin à Vent (R.D 207) de la commune de Saint Jean de Serres pour lequel des subventions ont été demandées à l'État (D.E.T.R.) et au Département (Contrat Territorial).

Le montant des travaux a été estimé à 156.000 € HT soit 187.200 € TTC par le cabinet I.G.E.A.D.T. Ingénieur Conseil.

Ces travaux se situant sur une route départementale (RD 207) le Département aurait dû être sollicité dans le cadre du **Pacte Territorial** (traversée d'agglomération) et non au titre du **Contrat Territorial**.

Madame la Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une participation financière au titre du Pacte Territorial auprès du Département du Gard pour l'aménagement de la traversée du village - voirie et sécurisation du Chemin du Moulin à Vent (RD 207). Elle précise que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées et soumet le plan de financement suivant :

	Pourcentages	Montants HT
Fonds propres	14,82 %	23.114 €
Emprunts	12,82 %	20.000 €
Sous-total autofinancement	27,64 %	43.114 €
Région	0 %	0 €
D.E.T.R	40 %	62.400 €
Pacte Territorial du Département	32,36 %	50.486 €
Total	100 %	156.000 €

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil **AUTORISE** à l'**unanimité** Madame la Maire à signer toutes les conventions et pièces utiles relatives à ladite opération.

La séance est levée à 19h05.

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU 04 MARS 2021

N°	OBJET
D04_040321	PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ALÈS AGGLOMÉRATION – MANDATURE 2020-2026
D05_040321	INDEMNITÉ AU RECEVEUR MUNICIPAL
D06_040321	CONSTRUCTIBILITÉ PARCELLES ZB 162 ET 163 ISSUES DE LA DIVISION DE LA PARCELLE ZB 124
D07_040321	AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE – RD 207 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL

La Maire
Andrée Roux